

## **Opération Marché Beaux-Arts - Aménagement de la Place de la Révolution - Dernière phase de travaux - Demande de subventions - Modification du plan de financement**

*M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :*

### **L'opération Marché Beaux-Arts**

Par délibération en date du 21 février 2002, le Conseil Municipal avait retenu un projet d'aménagement du secteur Marché Beaux-Arts, incluant la Place de la Révolution pour un montant estimé à 5 825 000 € TTC (cette estimation ne prenant pas en compte les prestations liées à la mise en lumière de la place ni à la mise en lumière et en eau de la fontaine).

Le projet a été repris et le nouveau parti d'aménagement a été approuvé par le Conseil Municipal le 22 septembre 2003.

Le programme d'aménagement des espaces publics liés à l'opération Marché Beaux-Arts a débuté au printemps 2002 avec la réalisation des rues Petit, Pâris et Courbet en partie.

Il s'est poursuivi en 2003 sur l'Avenue Cusenier au droit de l'extension du parking Marché Beaux-Arts et rue Courbet au droit du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Depuis avril 2004, une importante tranche de travaux a été engagée sur les rues Cusenier - Goudimel - Boucheries pour permettre la nouvelle desserte du secteur par les transports en commun dès le 1<sup>er</sup> septembre 2004. Les espaces accompagnant cette voie de desserte réglementée font également partie de cette tranche de travaux (terrasse, parvis du Conservatoire, trottoirs, entrée Goudimel du parking, ...).

Parallèlement, la fontaine Delacroix a été démontée et stockée en attendant sa restauration et sa repose début 2005.

Un concours de conception lumière a été lancé au cours de l'automne 2003, désignant une équipe au printemps 2004.

### **La dernière phase de travaux**

La prochaine phase de travaux traite la place de la Révolution elle-même. Elle comprend :

- l'aménagement de la Place de la Révolution,
- la construction d'un local technique enterré sous la fontaine,
- la restauration de la fontaine et sa repose sur le local technique,
- la mise en lumière de la Place, des façades la bordant, de la fontaine, ainsi que l'animation hydraulique de cette dernière.

Cette ultime tranche de travaux parachèvera l'opération débutée en 1996. La Ville sera alors dotée d'un quartier profondément modifié autour d'une vraie place polyvalente et piétonne.

### **Les travaux**

- de construction du local technique se dérouleront durant le premier trimestre 2005,
- d'aménagement de la place se feront en trois phases :
  - \* première phase : premier et deuxième trimestres en partie 2005,

\* deuxième phase : deuxième et troisième trimestres en partie 2005,

\* troisième phase : troisième trimestre 2005,

- de mise en lumière se réaliseront parallèlement à chacune des phases d'aménagement.

### L'estimation des travaux

L'estimation de cette phase de travaux se décompose ainsi :

Fourniture de pierre naturelle	<b>272 000 € HT</b>
Aménagement de la Place	<b>1 499 700 € HT</b>
DONT	
partie subventionnable par le FNADT :	649 700 € HT
partie subventionnable FISAC :	850 000 € HT
Construction d'un local technique :	<b>131 650 € HT</b>
Mise en valeur des façades, de la place, de la fontaine et animation hydraulique de la fontaine :	<b>280 100 € HT</b>
TOTAL HT	<b>2 183 450 €</b>
TVA à la charge de la Ville	427 956, 20 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 611 406, 20 €</b>

La dépose, la restauration et la repose de la fontaine ont fait l'objet d'un financement de la DRAC (délibération spécifique du 29/3/2004).

### Le financement

La Ville sollicitera des partenaires extérieurs pour participer au financement de ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ÉTAT (contrat d'agglomération : FNADT)	300 000,00 €
ÉTAT (FISAC)	170 000,00 €
CONSEIL GENERAL DU DOUBS	50 000,00 €
REGION FRANCHE-COMTE	317 980,00 €
SYDED	85 500,00 €
VILLE	1 259 970,00 €
TVA à la charge de la Ville	427 956,20 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau plan de financement
- solliciter ou confirmer l'aide financière des partenaires de la Ville que sont l'État (FNADT, FISAC), le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté et le SYDED,
- inscrire les subventions par décision modificative, à réception des notifications attributives au budget de l'exercice courant, aux imputations 13.822.1321/1322/1323/1328.95024.30300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.*